

Assemblée générale du conseil municipal de Grand-Remous tenue le 5 juillet 2010 à 19h00 au centre Jean-Guy Prévost.

Sont présents, son honneur le maire, Monsieur Yvon Quevillon et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier	Monsieur Jean-Pierre Chalifoux
Madame Suzanne Gorley	Madame Lucienne Fortin
Madame Ginette Lamoureux	Madame Johanne Bonenfant

Madame Carole Boudrias, secrétaire adjointe est aussi présente.

ASSISTANCE :

Mesdames : Gisèle Landry, Hélène Hubert, Julie Paiement, Yvette Martin, Reine Simard, Nicole Landry, Patricia Dionne, Maryse Roy, Annette Côté, Marjolaine Cloutier et Claudette Lyrette

Messieurs : Rhéaume Lyrette, Gaston Guindon, Édouard Langevin, Yvon Coulombe, Clifford Kelly, Victor Lyrette, Jean-Jacques Bilodeau, Jacques Goudreau, Denis Gareau, Daniel Désabrais, Gilles Lyrette et Jean-Claude Lyrette

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption des procès verbaux de l'assemblée générale 07 juin 2010

3.2 Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire 16 juin 2010

4. Adoption des comptes et rapports

4.1 Adoption des comptes payés durant le mois juin

4.2 Adoption des comptes à payer

4.3 Adoption du dépôt du rapport trimestriel du 1^{er} avril au 30 juin 2010

5. Correspondance

5.1 MRC de la Gatineau / demande de nomination d'une personne ressource pour le processus de collecte de données sur les eaux souterraines.

6. Invitation/ formation/ information/ félicitation / remerciement/ colloque-congrès/ demande de don

7. Incendie / sécurité civile

8. Aménagement, urbanisme, développement et règlement

9. Voirie

9.1 Adoption du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)

10. Hygiène du milieu

11. Loisirs, culture et tourisme

12. Autres sujets et documents le cas échéant

12.1 Achat d'un meuble pour le bureau du maire au coût de 357,87\$

12.2 Approbation congé de maladie

13. Parole au public

14. Varia

15. Levée d'assemblée

2010 – G – 0507 – 01

Ouverture de l'assemblée

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu à 19h00 que la présente assemblée soit ouverte.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0507 – 02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire, monsieur Yvon Quevillon, procède à l'adoption de l'ordre du jour et le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010 – G – 0507 – 03

Adoption des procès verbaux de l'assemblée générale du 07 juin 2010

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée générale du 07 juin 2010 soient adoptés tel que rédigé.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0507 – 04

Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 16 juin 2010

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 16 juin 2010 soient adoptés tel que rédigé.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0507 – 05

Approbation des comptes payés durant le mois de juin 2010

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que la municipalité approuve les comptes payés durant le mois de juin 2010 pour la somme de 39 902,76\$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée « Liste des comptes payés durant le mois de juin 2010 ».

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0507 - 06

Approbation des comptes payables

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables pour la somme de 30 492,11 le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet identifiée « liste des comptes des comptes à payer, en plus d'un montant de 1 462,13\$ remis à l'assemblée par supplément de comptes à payer et autorise la secrétaire-trésorière à les payer.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses ci-dessous sont engagées.

Betty McCarthy
Directrice générale

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0507 - 07

Adoption du dépôt du rapport trimestriel du 01^{er} avril au 30 juin 2010

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte le dépôt du rapport trimestriel pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2010, tel que déposé à l'assemblée générale.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0507 - 08

Nomination d'une personne pour la collecte de données sur les eaux souterraines pour la MRC

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que mesdames Betty McCarthy et Julie Rail soient nommées pour être chargés de collaborer dans les collectes des données sur les eaux souterraines pour la MRC.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0507 - 09

Démission du chef pompier

La conseillère madame Ginette Lamoureux appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Luc Croteau, chef pompier de la municipalité de Grand-Remous. Qu'une lettre de remerciement lui soit envoyée et que son code soit radié pour l'accès au système d'alarme.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0507 - 10

Adoption du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2010;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par années, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux accepte et propose que la municipalité accepte la programmation des travaux présentés dans le tableau déposé à l'assemblée générale.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0507 - 11

Achat d'un meuble pour bureau du maire

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu qu'un montant de 357,87\$ soit accordé pour l'achat d'un meuble pour le bureau du maire. Ce montant sera pris dans le compte budgétaire en immobilisation de bureau.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0507 - 12

Approbation congés de maladie

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité versera à madame Julie Rail le montant du paiement des salaires auquel elle a droit selon son assurance collective durant la période de sa convalescence. En contrepartie, elle s'engage à rembourser dès la réception de cinq versement de son assurance.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Varia : Le conseiller monsieur Vincent Cloutier mentionne qu'il organise une soirée d'information pour la formation d'un comité de loisirs en date du 13 juillet 2010 à 19h00 au centre Jean-Guy Prévost.

Période de questions : Début à 19h15, plusieurs personnes de l'assistance ont posé des questions concernant l'installation de la borne-fontaine au Lac Gervais, sur la programmation de TECQ ainsi que la voirie et le service d'incendie.

2010 – G – 0507 - 13

Fermeture de la présente assemblée

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu à 19h35 que la présente assemblée soit fermée.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Yvon Quevillon
Maire

Carole Boudrias
Secrétaire adj.